

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/06/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	11

Vote
A la majorité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Cosne
Le : **10 JUIN 2021**
Et
Publication ou notification du :

10 JUIN 2021

L'an 2021, le 7 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Neuvy sur Loire s'est réuni à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BONDEUX Patrick, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/06/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/06/2021.

Présents : M. BONDEUX Patrick, Maire, Mmes : DELAHAYE Virginie, PETIT Alison, QUENNESSEN Séverine, SERRE Corinne, MM : ARLETTAZ Thierry, BEAUVOIS Emmanuel, LEFEVRE Jean, REVEL Jean-Pierre, SAUTEREAU Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GASC Nathalie à Mme SERRE Corinne, NORMAND Camille à Mme PETIT Alison, SOLLOGOUB Nadia à M. ARLETTAZ Thierry, M. DUCHEMIN Nicolas à M. SAUTEREAU Michel
Excusé(s) : M. CAVOY Bruno

A été nommée secrétaire : Mme PETIT Alison

2021_027 – AVIS SUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

Monsieur le Maire expose,

Le groupe EDF a déposé une demande de modification des installations du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (C.N.P.E.) de Belleville-sur-Loire, modification impactant les prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site.

L'autorité de sûreté nucléaire a jugé la demande recevable conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Ce dossier doit être transmis pour avis aux collectivités territoriales et à leurs groupements situés dans un rayon de 10 km autour du site.

Les services de l'Etat dans le Cher précisent qu'une enquête publique sera bien lancée sur le sujet aux mois de septembre et octobre 2021.

Le Conseil est amené à émettre un avis sur la demande formulée par EDF.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.593-57 du Code de l'Environnement, portant notamment obligation de soumettre aux collectivités concernées tout projet de modification d'une installation en cours d'exploitation lorsque cette modification est soumise à autorisation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire,

Vu l'article R.122-7 du Code de l'Environnement, portant obligation aux collectivités et à leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur

Envoyé en préfecture le 08/06/2021

Reçu en préfecture le 08/06/2021

Affiché le

ID : 058-215801937-20210607-2021_027-DE

10 JUN 2021

territoire, de se prononcer sur le projet dans le délai de deux mois à compter de la réception du courrier de consultation,

Considérant la demande d'avis formulée par Monsieur le Préfet de la Nièvre par courrier reçu le 4 mai 2021 portant sur la demande d'autorisation relative à l'évolution des prescriptions relatives aux prélèvements et rejets du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Belleville-sur-Loire,

Après avoir pris connaissance du dossier,

A 3 Abstentions, et 11 voix Pour,

Emet un avis favorable sur la demande de modification des installations du Centre Nucléaire de Production d'Electricité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2021
Le Maire
Patrick BONDEUX

